

Vincent Perrottet
4 rue du Pilori
51260 Saron-sur-Aube
06 89 93 60 37
03 26 81 86 85

CL Design
41 rue Pajol,
75018 Paris
01 42 74 15 94
06 61 44 05 67

Graphéine Paris
3 rue des montibœufs
75020 Paris
09 72 31 15 95

le 4 mars 2013

à l'attention de Thomas Aillagon
Chef du département de l'information et de la communication
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois 75042 Paris Cedex 01

Monsieur

Vous nous avez sélectionnés pour participer à la consultation concernant la création du visuel de la Fête de la musique qui se déroulera le 21 juin 2013.

Suite au brief auquel nous avons été conviés le vendredi 22 février ainsi qu'à une lecture attentive de la *Procédure adaptée restreinte*, nous sommes au regret de vous annoncer que nous ne participerons pas à cette consultation.

En voici les raisons :

Vous ne proposez aucune indemnité aux deux équipes non retenues pour ce travail de recherche accompli.

Pour la création du visuel d'un évènement de cette importance et la mise en forme de ses premières applications, il est impossible de travailler moins de cinq jours pour une personne déjà très expérimentée (la plupart des créateurs graphiques ont étudié cinq années après le baccalauréat dans des écoles supérieures sous tutelle du Ministère de la culture et ont le plus souvent perfectionné leur formation dans des stages en ateliers ou agences de design).

Vous considérez qu'un travail de conception et de mise en forme d'une image qui doit ensuite se décliner sur de multiples supports ne vaut rien alors que le coût réel de ce temps passé est au minimum de 2500 euros HT (TVA à 7%), ce qui ramène à un coût horaire bien inférieur à celui d'un avocat (300 euros HT pour un même temps d'études et un niveau de charges équivalent) et comparable à celui d'un artisan indépendant (plombier, garagiste, menuisier...).

Vous demandez deux pistes graphiques au minimum.

Mais ce qui fonde la capacité de créer, c'est la capacité de faire des choix conceptuels et formels. Réussir une bonne image et la revendiquer en tant que créateur (la signer) c'est faire le choix de la meilleure solution parmi toutes celles que nous pouvons imaginer et de la formaliser pour la mettre en discussion avec le commanditaire.

Il n'est pas sérieux de demander à un créateur de ne pas choisir et encore plus quand on lui demande de travailler pour rien.

Vous ne proposez aucune rencontre aux équipes pour argumenter ou défendre leur proposition, vous n'indiquez pas qui seront les personnes qui détermineront le lauréat de cette consultation ni en quoi elles sont qualifiées pour le faire.

Vous demandez des indications de prix (*bordereau des prix unitaires*) qui ne correspondent en rien à la façon qu'ont les créateurs d'évaluer le coût de leur travail. Mais que valent ces indications dans un cadre budgétaire déjà fixé par vos services (8000 euros TTC) ?

Si l'on s'en tient même au coût horaire d'un artisan et non d'un avocat, vous proposez les moyens de faire travailler une personne pendant cent heures soit environ 12 jours. La conception étant incluse dans les cinq jours minimum lors de la consultation, resteraient donc sept jours pour réaliser toutes les déclinaisons, participer à quelques réunions, deviser les impressions et autres prestations inhérentes au projet. Ce qui n'est pas beaucoup et qui demande une certaine expérience.

Nous espérons que vous comprendrez qu'il soit impossible de travailler dans les conditions que vous nous imposez sans renier notre domaine de création.

Si ce sont des raisons économiques qui président à ces conditions, nous aimerions connaître le budget total de cette immense manifestation populaire pour bien mesurer le sacrifice que vous nous demandez de faire et, sait-on jamais, l'accepter.

Il existe au Ministère de la culture au moins deux personnes en charge de la relation avec la création graphique, censées vous éclairer sur cette discipline et vous aider à l'organisation de consultations de ce type. Il semble qu'elles ne soient pas écoutées et que la responsabilité qu'elles doivent prendre dans le cadre de leur fonction leur soit dénié.

Nous aimerions que vous répondiez à ces quelques questions :

- En quoi est-il juste ou normal de faire travailler des personnes pour une institution française sans les rémunérer ?
- Pourquoi demander deux propositions au minimum alors que vous avez déjà sélectionné trois équipes sur la base de leur savoir faire ?
- Qui décide de la qualité et de la pertinence des propositions ?
- Pourquoi les rares personnes au Ministère en connaissance de la création graphique sont-elles écartées de l'élaboration des appels d'offre produits par celui-ci ?

Faute de réponses à ces questions légitimes, nous y verrions l'expression d'un mépris difficilement acceptable et en contradiction avec l'obligation d'excellence que se doit d'initier le Ministère de la culture.

En proposant de nous engager à la création de l'image de la Fête de la Musique, nous n'imaginions pas devoir refuser ce que nous considérons comme un honneur.

Mais quel honneur y-a-t-il à accepter d'être considérés de la sorte ?

Nous vous demandons de bien vouloir revenir sur les conditions de notre participation ;

à savoir :

- Une juste rétribution des deux équipes non retenues pour le travail de conception du visuel et de ses premières déclinaisons ; rétribution non négociable de 2500 euros HT par équipe.
- Une seule proposition pour les équipes qui penseront ne pas en avoir au moins deux du même niveau.
- La possibilité de présenter et de défendre notre travail devant une assemblée compétente.

Sachez enfin que nous faisons solidairement cette démarche dans le seul but d'améliorer la qualité des images et des messages proposés à tous les publics auxquels s'adressent la République et les institutions qui en sont l'expression. "La consolidation de la culture graphique en France reste un enjeu déterminant pour la qualité de l'environnement visuel quotidien." est-il écrit dans la présentation de la dernière parution de *Graphisme en France*.

Il semble que notre demande s'accorde avec votre volonté.

Cordialement

Vincent Perrottet

CL Design

Graphéine

Nicolas Journé

Mathias Rabiot

Camille Leroy

Jérémie Fesson

Domitille Pouy

Vincent PERROTTET

Journé

Camille Leroy

Domitille Pouy

Mathias Rabiot

Jérémie Fesson

copie à

Véronique Marrier, Chargée de mission pour le design graphique, service de l'information et de la communication- CNAP

Chantal Creste, inspecteur de la création chargée du design graphique

Sylvie Canal, ADCEP